



Formation « référent Handicap » (14 heures – 2 jours)

(Formation obligatoire – Loi du 11 février 2005 / Décrets 2017 – Accessibilité et inclusion)

I. Personnel concerné

Toute personne désignée comme **référent handicap** au sein de l'entreprise, ainsi que :

- Managers, responsables RH, responsables QSE,
- Responsables de formation, encadrants,
- Membres du CSE,
- Dirigeants.

II. Prérequis

Aucun.

III. Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre le cadre légal et réglementaire du handicap
- Identifier les différentes situations de handicap et leurs impacts
- Accompagner un salarié ou un apprenant en situation de handicap
- Mobiliser les partenaires et dispositifs d'aide
- Adapter un poste, une formation ou une organisation
- Assurer le rôle et la mission de référent handicap
- Répondre aux exigences Qualiopi relatives à l'accessibilité

IV. Contenu de la formation

❖ Programme détaillé sur 2 jours

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385



JOUR 1 – Cadre légal, rôle du référent et inclusion (7 h)

1. Cadre réglementaire

- Loi du 11 février 2005 : principes et obligations
- OETH et obligations employeurs
- Handicap, invalidité, inaptitude : distinctions
- Rôle des institutions (AGEFIPH, MDPH, Cap Emploi)
- Évolutions réglementaires récentes

2. Le rôle du Référent Handicap

- Missions, responsabilités et limites
- Devoir de confidentialité
- Interface salarié / employeur / partenaires
- Positionnement dans l'organisation

3. Accueil et accompagnement

- Identifier les besoins spécifiques
- Adapter le poste, les outils, l'organisation
- Maintien dans l'emploi
- Pilotage du dossier administratif

4. Prévention et inclusion

- Sensibilisation des équipes
- Prévention des discriminations
- Construction d'une culture inclusive

JOUR 2 – Handicap, audit et plan d'action (7 h)

5. Comprendre les situations de handicap

- Handicap moteur
- Handicap sensoriel
- Handicap psychique
- Handicap mental
- Troubles cognitifs et DYS
- Handicap visible / invisible

6. Outils de compensation et postures

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385



- Adaptation de la communication
- Adaptation des supports et outils
- Compensation pédagogique et organisationnelle

7. Audit handicap et plan d'action

- Diagnostic de situation
- Identification des risques et freins
- Construction d'un plan d'action opérationnel

8. Veille et démarche Qualiopi

- Veille réglementaire et partenariale
- Accessibilité en formation
- Rôle du référent handicap dans Qualiopi

V. Travaux pratiques

- Études de cas
- Mises en situation professionnelles
- Élaboration d'une charte handicap simplifiée

VI. Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Études de cas
- Travaux pratiques
- Supports remis aux participants

VII. Modalités d'évaluation

- Quiz de positionnement en début de formation
- Évaluations continues
- Évaluation finale des acquis

VIII. Attestation

Attestation de fin de formation remise à chaque participant.

AX CONSULTING –

Siège social : Lieu-dit le Buot - 72400 CHERRE-AU

Agence IDF – 23 rue du Saule Trapu – 91300 MASSY

Tél. : 09.87.44.58.95 – accueil@ax-consulting-bet.com - www.ax-consulting.net

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 101000 € - RCS DE LE MANS 752 347 385 - APE : 7112B - N° TVA intracommunautaire FR 92752347385